



CONVENTION DE PARTENARIAT entre
Grand Dole - Communauté d'Agglomération
et
L'association Atmo BOURGOGNE-FRANCHE-
COMTE

Années 2022 - 2023 - 2024

Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20230831-ConvDB3223-CC
Date de télétransmission : 05/09/2023
Date de réception préfecture : 05/09/2023

Entre :

La **Communauté d'Agglomération du Grand Dole**, sise **Hôtel d'Agglomération, Place de l'Europe, 39100 Dole** représentée par son Président, Monsieur Jean-Pascal FICHERE, dûment habilité à l'effet de la présente d'une part,

Ci-après dénommée « Communauté d'Agglomération du Grand Dole » ou « la Communauté d'Agglomération », ou « CAGD ».

Et

L'Association **Atmo Bourgogne-Franche-Comté**, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 37 rue Battant à BESANCON (25000), représentée par sa Présidente, Madame Catherine HERVIEU, dûment habilitée à l'effet de la présente, d'autre part.

Ci-après dénommée « l'Association » ou « Atmo-BFC »,

Conjointement dénommées « les Parties »,

Un Préambule

Si la loi sur l'air, en date de 1996, donne le droit à quiconque de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé, ce sont aujourd'hui les directives européennes, retranscrites en droit français, qui donnent le cap à suivre pour garantir ce principe fondamental. Ces paramètres incluent aussi bien l'observation, que les objectifs de réduction des émissions de polluants. Leurs enjeux principaux visent à diminuer l'exposition des populations à la pollution de l'air et réduire les impacts des activités humaines sur le climat.

A ce titre, les récentes lois Santé, Transition Énergétique Pour la Croissance Verte, ainsi que le Plan National Santé Environnement 4, actuellement en cours de retranscription en Plan Régional Santé Environnement 4 (PRSE 4), le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) et le Schéma Régional D'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) œuvrent à l'atteinte de ces objectifs.

Sur le territoire local, c'est l'association Atmo Bourgogne-Franche-Comté qui a en charge l'évaluation de l'environnement atmosphérique régional. Dans les domaines de l'environnement et de la santé, elle œuvre pour la surveillance de la qualité de l'air sur le secteur dolois, en partenariat et en collaboration avec les industriels majeurs que sont SOLVAY, INNOVYN et EQIOM, et les organismes qualifiés pour la prévision et l'information sur la qualité de l'air ambiant et intérieur, polluants chimiques, particuliers ou biologiques. Ainsi, Atmo Bourgogne-Franche-Comté poursuit les missions en matière de :

- Surveillance, prévision et information de l'air ambiant,
- Évaluation de l'air intérieur dans les lieux accueillant du public,
- Surveillance des pollens,
- Évaluation des consommations et productions d'énergie ainsi que des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre, soit à l'échelle d'un territoire, soit au niveau d'une entité morale (collectivité, organisme, entreprise ...).

Elle a également obtenu l'agrément accordé aux associations de gestion de réseaux de mesure de la pollution atmosphérique décerné par le Ministère de l'Écologie.

En tant que membre de l'Association, la Communauté d'Agglomération verse une cotisation annuelle d'un montant de 500 € au titre de son adhésion.

C'est dans ce contexte, à la suite de la sollicitation de l'Association, mais également au regard des éléments rappelés ci-dessus, que la Communauté d'Agglomération souhaite poursuivre le soutien

accordé à l'association et renouveler ainsi le partenariat préexistant sous couvert de la présente convention.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les engagements respectifs de la Communauté d'Agglomération et de l'Association dans le cadre de la mise en œuvre de leurs activités d'intérêt général communes, ayant trait notamment aux activités de surveillance de la qualité de l'air et plus généralement, de l'environnement atmosphérique.

Article 2 : Surveillance de l'air ambiant

1. Par station de mesure fixe

A ce jour, quatre stations de mesure fixes automatisées sont déployées sur le secteur de l'agglomération doloise. Trois assurent la surveillance de sites industriels majeurs, et sont localisées respectivement à Damparis et Tavaux (surveillance de proximité du site industriel SOLVAY – INNOVYN de Tavaux) et à Châtenois (surveillance du site industriel EQIOM de Rochefort-sur-Nenon). La dernière station, située en centre-ville de Dole, assure la surveillance de la pollution urbaine de fond.

Ces stations fixes permettent d'alimenter quotidiennement les cartes de modélisation et participent à l'élaboration de l'indice de qualité de l'air ainsi qu'au dispositif d'alerte pollution régional. Cinq polluants réglementés sont ainsi suivis de façon continue : les particules PM10, les particules fines PM2.5, le dioxyde d'azote NO₂, l'ozone O₃ et le dioxyde de Soufre SO₂.

Les données collectées par les capteurs de l'agglomération doloise sont accessibles en direct et en permanence via le site Web d'Atmo-BFC.

2. Par modélisation

Atmo-BFC élabore également un inventaire territorial, à l'échelle communale, des émissions de polluants atmosphériques, de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie, réactualisé périodiquement. Au cours de l'année 2022, un travail spécifique sera réalisé sur l'année de référence 2020.

Ces inventaires permettent notamment d'alimenter deux plateformes de modélisation de la qualité de l'air, exploités par Atmo-BFC afin notamment de fournir des prévisions quotidiennes disponibles sur le site internet d'Atmo-BFC :

- Le modèle interrégional de prévision et d'évaluation de la qualité de l'air à l'échelle régionale qui actualise quotidiennement les prévisions, mais évalue également en tout point du territoire, l'état de la qualité de l'air,
- Le modèle d'évaluation, à très haute résolution spatiale, qui fournit quotidiennement des prévisions et qui répondra directement aux besoins de connaissance du territoire dans la cadre des politiques publiques en matière d'urbanisme, de mobilité, de santé, etc.

Ces modèles permettent d'évaluer la répartition des principaux polluants à une résolution spatiale très fine (maillage de l'ordre de 20m), sur l'ensemble de la région, et donc sur le secteur de l'agglomération doloise.

Ils permettent également de prévoir l'apparition des pics de pollution, et sont donc impliquées dans la gestion des épisodes de pollution atmosphérique. Par délégation du préfet du département du Jura, une information de la population du Grand Dole, via les médias et les réseaux sociaux, est assurée par Atmo-BFC. Une attention particulière sera portée sur les outils existants au sein de la collectivité pour optimiser la diffusion de cette information.

Les modèles réalisés sont mis à jour quotidiennement et accessibles sur le site Web d'Atmo-BFC. Les modèles annuels sont mis à jour en mai de l'année N+1 pour l'année N, et accessibles sur le site web d'Atmo-BFC.

3. Par campagnes spécifiques

En complément de la surveillance fixe automatisée, et en fonction des besoins à venir de la collectivité, Atmo-BFC se propose également d'évaluer, sur les 3 années à venir, la qualité de l'air sur l'agglomération doloise dans des contextes spécifiques, en utilisant l'ensemble de ses outils de mesures (station de mesure fixes et mobiles, capteurs de la qualité de l'air), de scénarisation (évaluation de l'impact des actions prises par la collectivité), et de modélisation.

A ce stade, différentes campagnes de mesures ont été envisagées par la CAGD :

- Campagne capteur pour identifier les sources d'émission de particules sur le territoire ;
- Modélisation de panaches d'émission,
- Modélisation 3D pour évaluer l'impact de la structure d'un bâtiment sur la dispersion des polluants.

Selon leur déclenchement, elles feront l'objet d'une fiche projet annexée à la présente convention.

Tous les rendus d'études seront diffusés dans un premier temps à la collectivité pour validation, puis rendu publics sur le site web d'Atmo-BFC. Une réunion de présentation des résultats sera systématiquement proposée par Atmo-BFC à la collectivité pour chaque rendu d'étude. Elle sera élargie aux acteurs concernés sur invitation de la collectivité.

Article 3 : Surveillance des pollens

1. Information sur l'indice allergo-pollinique

Atmo-BFC assure le suivi des pollens sur la région Bourgogne-Franche-Comté au moyen de plusieurs capteurs polliniques. Le capteur de référence pour la communauté d'agglomération doloise est basé à Besançon. Les données collectées sont agrégées sous la forme d'un indice allergo pollinique, élaboré en partenariat avec le réseau d'allergologue franc-comtois (RAFT), et le réseau national de surveillance allergo-biologique (RNSA). La diffusion d'un bulletin d'information hebdomadaire, notamment auprès des officines, des professionnels de santé et du grand public sera réalisée.

2. Suivi spécifique des pollens d'ambroisie

L'ambroisie à feuille d'armoise est une plante invasive qui colonise progressivement le département du Jura en progressant depuis le sud du département et en remontant le long des axes routiers et des cours d'eau. Cette plante invasive prenant facilement le pas sur les zones cultivées, et son pollen présentant un potentiel allergisant particulièrement élevés, des arrêtés préfectoraux départementaux imposent l'identification et la destruction des pieds d'ambroisie présents sur le territoire.

Dans ce contexte, Atmo-BFC réalise chaque année, en période estivale (de juillet à Octobre), la mesure spécifique des pollens d'ambroisie, afin d'évaluer l'état de progression de la plante et son potentiel impact sanitaire. A cette fin, un site de mesure sera implanté au centre-ville de Dole afin de suivre les niveaux au sein de l'agglomération doloise. Les données seront diffusées dans le bulletin pollen.

Article 4 : Surveillance de l'Air Intérieur

1. Qualité de l'air au sein des Etablissements Recevant du Public

Afin de répondre aux besoins directs de la collectivité en lien avec ses ERP, et dans un souci d'améliorer notre connaissance de la qualité de l'air des établissements recevant du public, Atmo-BFC a amorcé dès 2018 un processus d'accompagnement de la communauté d'agglomération et de ses acteurs. Celui-ci a notamment impliqué :

- La sensibilisation des personnes référentes aux enjeux de la QAI ;
- La formation des acteurs clefs au remplissage des questionnaires mis en place par le gouvernement en charge de l'environnement dans un cadre réglementaire ;
- L'appui à l'élaboration de plans d'action spécifiques, en fonction des tendances globales observées à la suite de l'analyse des grilles et des moyens disponibles au sein des collectivités concernées.

Pour les années à venir, il est proposé de poursuivre l'accompagnement apporté en fonction des besoins et sollicitations de la communauté d'agglomération et des communes qui la compose.

En cas de besoin spécifique de mesures, en contexte réglementaire ou non, Atmo-BFC pourra mettre à contribution son expertise et les moyens dont elle dispose, de manière limitée selon le volet financier associé à la présente convention. Toutes les mesures réalisées alimenteront l'observatoire régional de la qualité de l'air qui se met en place à la suite du projet Jurad-Bat.

2. Radon

L'IRSN a actualisé en 2018 la carte communale « Potentiel Radon ». Certaines collectivités du Grand Dole sont identifiées comme potentiellement exposés à ce polluant, ce qui nécessite la mise en place d'un plan de surveillance spécifique, et distinct du plan de surveillance de la Qualité de l'Air Intérieur. Atmo-BFC se propose, sous la coordination du Grand Dole, d'accompagner les communes concernées dans la surveillance du radon, notamment en ce qui concerne le volet information et sensibilisation de la population.

Article 5 : Accompagnement du territoire, de ses élus et de ses habitants

Pour ce faire, différentes actions sont déployées et/ou engagées :

- L'information et l'accompagnement des habitants via
 - La mobilisation de nouvelles technologies de communication et le développement d'application spécifiques (application smartphone, réseaux sociaux Facebook et Twitter, ...) pour une information pro-active à l'échelle du territoire. Celle-ci se fait de façon quotidienne (diffusion de l'indice de qualité de l'air), hebdomadaire (bulletins pollen, actualités) ou ponctuelle (alerte pollen, épisodes de pollution,

- Un nouveau site Web retravaillé pour une information de proximité et calibrée selon les différents publics ; ainsi que différents outils et services dédiés (flux RSS, ...). A ce titre, Atmo-BFC mettra à disposition du Grand Dole, pour son portail Web le widget « Indice de la qualité de l'air ».
- Une sensibilisation du jeune public au travers d'animations en milieu scolaire avec un objectif d'une dizaine de classes,
- Une information régulière auprès des élus du Grand Dole,
- Une réponse adaptée à toute demande ou sollicitation de la part des élus de la collectivité.

Article 6 : Observatoire Climat Air Energie

Lè Grand Dole aura un accès à l'outil OPTER et à ses services, en vue d'exploiter les données d'émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effets de serre, ainsi que les données de consommations d'énergie et les données de production d'énergie.

En complément, l'agglomération aura également accès au soutien et à l'expertise d'Atmo-BFC dans ce secteur spécifique, pour répondre aux questions soulevées par la collectivité ou par ses membres.

Article 7 : Engagements financiers du Grand Dole et durée de la convention

Pour mener à bien ses actions, le Grand Dole a décidé sur une période de 3 ans; de 2022 à 2024, de verser une subvention de fonctionnement d'un montant annuel de 15 000€.

Cette subvention sera versée chaque année au plus tard le 30 novembre de l'année en cours, sur demande écrite.

Le

Fait à Dole en quatre exemplaires originaux

**Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,
Le Président**



**Pour l'Association Atmo Bourgogne-Franche-Comté
La Présidente**

Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20230831-ConvDB3223-CC
Date de télétransmission : 05/09/2023
Date de réception préfecture : 05/09/2023

Annexe 1 : RIB de l'Association



**BANQUE POPULAIRE
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ**
Siège Social : 14, boulevard de la Tréscaudelle - BP 20810 - 21008 DIJON Cedex

Société Coopérative anonyme de Banque Populaire à capital variable 542 830 351 K.G. à Dijon
Code NAF 6419Z - N° TVA intracommunautaire FR 42 942 830 351
Siège Social : 14 bd de la Tréscaudelle - BP 20810 DIJON Cedex
C.C.F. Dijon 1823 F 025 2nd fl. CCBPFRPPDJN - N° CMAAS Courrier Assurances : 01 225 118
Téléphone : 0 825 30 7 500 / télécopieur : 0 825 26 36 - Internet : www.bpbfc.banquepopulaire.fr

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

TITULAIRE DU COMPTE :

ATMO BOURGOGNE FRANCHE COMTE

ADRESSE :

37 RUE BATTANT
25000 BESANCON

DOMICILIATION : BPFBC BESANCON CENTRE- 00002

IBAN - International Bank Account Number	Adresse SWIFT Bank Identification Code (BIC)
FR76 1080 7000 0232 2213 6487 306	CCBPFRPPDJN

R I B			
CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB
10807	00002	32221364873	06

Ce relevé, d'identité, bancaire est à utiliser pour les opérations que vous seriez amenés à inscrire à mon compte ouvert à la BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ :

- virements, versements...

Son utilisation vous garantira le bon enregistrement des opérations en cause et évitera les retards ou erreurs d'imputation.

